

Projet d'accueil du service Accueil Temps Libre de la commune d'Ittre



Introduction

La commune d'Ittre, dans un souci de réponse aux besoins exprimés de ses habitants ainsi que des parents d'enfants fréquentant les écoles situées sur son territoire, a décidé de la mise en place d'un service chargé d'organiser l'accueil des enfants et de développer des activités en dehors des heures scolaires.

Les missions principales de ce service sont :

- Assurer et organiser l'accueil des enfants de 2,5 ans à 12 ans en dehors des heures scolaires, tentant ainsi de répondre aux besoins des familles,
- Répondre aux souhaits exprimés des parents soucieux de concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale.
- Offrir aux enfants un accueil et des activités de qualité en dehors des heures scolaires.

Comme tout milieu d'accueil organisant de manière régulière l'accueil d'enfants de 2,5 à 12 ans, le service se conforme au Code de qualité de l'accueil arrêté par le Gouvernement de la Communauté française, ainsi qu'au décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire (dont les modalités d'application ont été fixées par l'arrêté du gouvernement de la Communauté Française du 3 décembre 2003 et modifié par l'arrêté du 14 mai 2009).

Le service d'accueil de la commune d'Ittre est reconnu comme opérateur au sein du programme de Coordination Locale pour l'Enfance (CLE), agréé et subventionné par l'O.N.E. dans le cadre du décret ATL.
Pour plus d'informations : www.one.be

Objectifs :

L'objectif du service ATL est de permettre aux enfants de trouver en dehors de la famille et de l'école, un espace de vie, de détente, de découvertes, de rencontres, d'apprentissages et d'éducation à la vie sociale tout en offrant aux parents la possibilité de concilier leurs vies familiales et professionnelles.

Le service ATL se veut avant tout à l'écoute de l'enfant et de ses besoins ainsi qu'à l'écoute de sa famille. En cela, la communication animateurs/responsables/PO/parents/enfants sera considérée comme primordiale puisqu'elle sera garante d'un accueil adapté et de qualité offrant à chaque enfant les éléments indispensables à son bien-être.

Le projet d'accueil du service ATL de la commune d'Ittre s'articule autour de plusieurs grands axes : le bien-être, le temps libre, l'épanouissement personnel; tant physique qu'intellectuel, créatif et culturel, le développement de l'autonomie, la socialisation et la citoyenneté, le développement de la confiance en soi, le respect de soi, de l'autre, du bien d'autrui et de ce qui nous entoure.

L'accueil organisé par le service ATL est un lieu :

- où l'enfant peut exprimer ses sentiments, ses idées ;
- où l'enfant peut créer, agir s'organiser et s'évaluer ;
- où l'enfant peut, développer son indépendance et son autonomie ;

- où la curiosité de l'enfant est éveillée par le choix d'activités variées qui lui sont proposées ;
- où l'enfant peut développer sa personnalité ;
- où l'enfant peut s'épanouir;
- où le respect du rythme de chaque enfant est respecté ;
- où l'enfant peut renforcer sa confiance en soi par la découverte et la valorisation de talents non-scolaires.

Le service tente de répondre au mieux aux conditions de bien-être de l'enfant en:

- engageant du personnel qualifié ayant des connaissances approfondies en matière de développement de l'enfant ;
- respectant au mieux les normes d'encadrement définies par l'ONE ;
- offrant aux accueillants la possibilité de suivre des formations continuées et en motivant ceux-ci à y participer;
- organisant l'accueil dans des locaux qu'il souhaite adaptés et en maintenant la réflexion au sujet de l'adéquation entre ces locaux et les enfants qui y sont accueillis ;
- veillant à l'aménagement et l'entretien de ces locaux ;
- veillant à la mise à disposition d'un matériel suffisant à permettre à l'enfant de profiter pleinement de son « temps libre » ;
- proposant à l'enfant des activités qui sont adaptées à son âge ;
- mettant à la disposition de l'enfant du matériel, des livres et jeux de société adaptés à son âge;
- veillant à respecter le rythme de l'enfant en alternant les périodes d'activités et de temps libre en donnant la possibilité de temps de sieste, le mercredi et lors des congés scolaires, pour les plus jeunes ;
- veillant à être à l'écoute des besoins de l'enfant ;
- posant un cadre structurant où les limites de chacun sont claires, où les règles de politesse et de respect mutuel sont explicites ;
- veillant à ce que ce cadre soit sécurisant et rassurant tant pour les parents que les enfants ;
- Organisant régulièrement des réunions d'équipe et des évaluations afin de permettre aux accueillants d'échanger et d'ajuster leurs pratiques pour qu'elles répondent au mieux aux besoins de chacun.

Le service tente de permettre à l'enfant de développer son d'autonomie, son sens de la socialisation et de la citoyenneté, en :

- organisant un accueil commun aux 2 implantations scolaires des 2 réseaux d'enseignement situés sur le territoire communal ;
- organisant l'accueil en un lieu commun durant les périodes de congés scolaires ;
- proposant aux enfants un programme d'activités hebdomadaires commun aux 4 implantations ;
- instaurant un climat de tolérance et de coopération entre les enfants ;
- en valorisant l'entraide et la solidarité par l'organisation d'activités communes petits – grands afin de favoriser la coopération et la prise en charge des plus petits par les plus grands;
- valorisant les initiatives;
- proposant des jeux de société, de coopération pour l'apprentissage des règles et de l'entraide, des bricolages communs...;
- encourageant l'enfant à la pratique du tri sélectif.

Le service d'accueil temps libre est un lieu où la concertation parents-accueillants-enfants est respectée. La priorité est donnée au dialogue et à la communication. Les parents sont des partenaires du service ATL, leur adhésion au présent projet pédagogique est donc essentielle. Ainsi, toute inscription à une des formes d'accueil proposé par le service ATL implique l'adoption du projet pédagogique.

Les objectifs opérationnels poursuivis par l'accueil sont précisés dans le règlement d'ordre intérieur.

L'accueil organisé en période scolaire:

Le service d'accueil organisé avant et après l'école, s'adresse aux enfants de 2,5 à 12 ans qui résident ou sont scolarisés dans l'entité. Les animateurs y accueillent les enfants tous les jours, de 15h10 à 18h30 et le mercredi de 12h00 à 18h30 (15h15 et 12h30 aux écoles libres).

Afin de permettre la mise en pratique d'un vrai temps libre ; temps où l'enfant peut déterminer lui-même ce qu'il fait et ne fait pas, de participer ou pas aux activités qui lui sont proposées ; l'accueil s'organise le plus souvent possible dans un espace subdivisé en sous-espaces tels que coin doux, coin lecture, coin créatif, coin jeux, ... ; où l'enfant trouvera à sa disposition du matériel en suffisance et adapté à son âge.

I. Un seul accueil, quatre implantations

• La Maison Chabeau

Le site d'accueil de l'école communale de Virginal dit « La Maison Chabeau » est le lieu central de l'accueil temps libre de notre commune. L'accueil avant et après l'école des enfants fréquentant l'école communale de virginal y est organisé. Ce lieu abrite également certaines des activités du programme extrascolaire. Il est le lieu d'accueil commun aux 4 implantations durant les congés scolaires.

La Maison Chabeau se compose de 5 locaux mis à la disposition des enfants et d'un espace vert à l'extérieur du bâtiment entièrement fermé.

Les 3 locaux du rez-de-chaussée sont aménagés en plusieurs espaces : le « coin doux », le « coin devoirs », le « coin animations et bricolages », et le « coin jeux ».

Le « coin devoirs » est un espace où les enfants pourront, s'ils le souhaitent, réaliser leurs devoirs dans le calme. Le « coin animations et bricolages » permet la réalisation de nombreuses activités pour les petits et les grands. Les enfants pourront y faire du dessin, de la peinture, des bricolages, etc. Le "coin jeux" regroupe les jeux de construction, des puzzles, des légos, des poupées, voitures et jeux de société pour les petits et les grands.

Les 2 locaux de l'étage accueillent les enfants de certaines des activités du programme extrascolaire, les enfants des 2 groupes des plus petits lors des « animations vacances » ainsi que certains groupes d'enfants participant à l'un ou l'autre stage organisé durant les congés scolaires.

Maison Chabeau, Site d'accueil de l'Ecole communale de Virginal: 067/ 64 91 52

• Le Site d'accueil de l'école libre de Virginal

Ce site se compose de 2 locaux (un pour les grands et un pour les plus petits) avec des jeux et du matériel de bricolage ainsi qu'un "coin doux" où les enfants peuvent lire un livre ou se reposer.

Les enfants ont également accès à la cour de l'école, dont l'accès est sécurisé.

Site d'accueil de l'Ecole Libre de Virginal : 0495/ 46.51.55

• Le Site d'accueil de l'école libre d'Ittre

Ce site se compose de 2 locaux (un pour les grands et un pour les plus petits) avec du matériel mis à la disposition des enfants tels que des jeux, des livres, du matériel de dessin et de bricolage.

Les enfants ont également accès à la cour de l'école, dont l'accès est sécurisé.

Site d'accueil de l'Ecole Libre d'Ittre : primaires 067/64 85 48 – maternelles 0477/82 47 64

• Le Site d'accueil de l'école communale d'Ittre

Ce site se compose de 2 modules (un pour les grands et un pour les plus petits) divisés en plusieurs espaces : le « coin doux », le « coin bricolages », et le « coin jeux », le coin « dinette », le coin « construction », le « coin devoirs » espace où les enfants pourront, s'ils le souhaitent, réaliser leurs devoirs dans le calme, dans le module des grands...

Les 2 modules s'articulent autour d'un espace extérieur, entièrement fermé.

Les enfants peuvent également avoir accès, sous surveillance, à la plaine de jeux ainsi qu'au mini-terrain de sport, situés en face du site d'accueil.

Site d'accueil de l'Ecole communale d'Ittre : 0471/205.591. - 067/64 89 53

II. Une équipe encadrante

Les enfants sont accueillis par une équipe dynamique dont le personnel est qualifié. La coordinatrice, la responsable de projet et les accueillants qui composent cette équipe sont ouverts aux échanges. Les accueillants ont pour rôle d'accueillir les enfants, de mettre en place des animations, d'assurer la mise en place d'un cadre clair et de veiller au respect de celui-ci, d'encadrer les activités, d'assurer le suivi des contacts avec les personnes qui confient les enfants, de relayer les informations à la responsable de projet, de veiller à la mise en application des objectifs du présent projet pédagogique. Plus de renseignements sur le personnel encadrant dans le règlement d'ordre intérieur.

La responsable de projet a pour rôle le suivi des accueillants, l'organisation et la concertation d'équipe, la planification des activités, l'encadrement et le suivi des formations des animateurs, l'information aux enfants et personnes qui confient leurs enfants, la surveillance de la mise en application des objectifs du présent projet pédagogique.

En cas d'absence d'un animateur (maladie, formation...), la responsable de projet organise au mieux son remplacement via l'engagement temporaire d'une personne répondant aux qualifications requises ou via l'engagement ponctuel de personnes sous A.L.E.

III. Un programme d'activités

L'épanouissement de l'enfant est un axe central du projet d'accueil du service ATL. Chaque année un programme d'activités hebdomadaires variées, tant sportives que culturelles, adaptées à l'âge des enfants est mis en place par la commune,

Ce programme d'activités est établi en fonction des propositions de partenariats émanant des associations situées sur le territoire de la commune et dont le champ d'action est l'enfant.

Il est donc revu et remanié chaque année en fonction des nouvelles propositions, des souhaits émis par les participants, de l'intérêt porté pour les activités proposées, des dédoublements à programmer en fonction de la demande, du respect des locaux...

Le programme poursuit les mêmes objectifs que ceux de l'accueil « simple » organisé au sein des 4 implantations scolaires. Il permet cependant d'investir davantage certains objectifs tels que :

- le développement physique par le biais d'activités sportives ou psychomotrices qui permettent à l'enfant de se dépenser ;
- la créativité de l'enfant par le biais de nombreuses activités d'expression, de création et de communication ;
- la curiosité de l'enfant par le biais d'activités d'initiations proposées;
- la socialisation par la mixité des groupes participant au programme organisé pour les 4 implantations scolaires ;

IV. Inscription et tarif

Accueil avant et après l'école

Documents d'inscription : Un bulletin d'inscription doit être complété et remis chaque début d'année scolaire. La fiche médicale et le « document de reprise » sont à compléter la première fois que l'enfant est accueilli. Les parents sont invités à communiquer au service toutes les modifications intervenues dans le courant de l'année scolaire et qui sont nécessaires au bien-être de l'enfant et au bon déroulement du service. Les parents, par l'inscription de leur enfant, donnent leur accord de principe sur le présent projet pédagogique et le règlement d'ordre intérieur.

Tarif : Dès le 1^{er} mars 2018, tant l'accueil du matin que l'accueil du soir seront payants. Les parents interviennent financièrement au prorata de la fréquentation de leur(s) enfant(s) à l'accueil organisé. La participation financière se calcule selon un taux au ¼ d'heure de :

1 enfant inscrit	0,35€
2 enfants inscrits	0,25 €
3 enfants inscrits et plus	0,15 €

Les présences seront prises et calculées au moyen du système de « scanning » mis en place depuis le 1^{er} janvier 2018.

L'accueil entre 8h et le début des cours ainsi que celui entre la fin des cours et 15h30 est gratuit.

Les parents dont les enfants fréquentent le service d'accueil reçoivent, par courrier ou par mail, un bulletin de versement se rapportant au mois précédent.

Un supplément de 5 € par ½ heure est réclamé aux parents qui viennent rechercher leur(s) enfant(s) au-delà des heures de garderie fixées (18h30). Il est à noter que ces retards ne peuvent revêtir qu'un caractère exceptionnel.

Journée pédagogique

Document d'inscription à renvoyer au service pour chaque journée pédagogique.

Tarif : l'accueil lors des journées pédagogiques est payant et se calcule selon un taux au quart d'heure. (Voir accueil après l'école).

Programme d'activités extrascolaires

Documents d'inscription à renvoyer au service à partir de la date mentionnée de « début des inscriptions ». Plus d'informations au sein du [règlement des activités extrascolaires](#).

Accueil organisé en période de congé scolaire:

L'accueil organisé par le service ATL couvre toutes les périodes de congés scolaires de 7h30 à 18h30. Ce service est organisé suivant un calendrier découpant les périodes de congés scolaires en semaines :

Des « Animations vacances » sont organisées 6 semaines sur l'année de 10h à 16h aux périodes fixes suivantes :

- Congé de détente (carnaval-une semaine)
- Première semaine des vacances de printemps (pâques)
- Deux premières semaines complètes du mois de juillet
- Deux dernières semaines complètes du mois d'août.

Durant ces 6 semaines, le service met en place sous la dénomination « Animations vacances » ; des activités sur base d'un thème choisi, des jeux de plein air, des animations ludiques, des ateliers créatifs, des ateliers culinaires ; développe des ateliers d'expression, des activités sportives dans des locaux communaux ou à l'extérieur (locaux d'associations, piscines, ... déplacement en car communal), organise des visites à thème, des excursions, des visites culturelles, ... Plus d'informations au sein du [règlement des animations vacances](#).

Les autres semaines sont couvertes par un accueil simple à la Maison Chabeau de 7h30 à 18h30. Cet accueil simple peut être couplé avec un ou plusieurs stages du programme mis en place par le service, en partenariat avec les acteurs locaux ou avec une ou plusieurs « journées extraordinaires ».

Le programme de stages mis en place durant les périodes de congés scolaires (hors périodes d'animations vacances) est revu et remanié chaque année en fonction des éventuelles nouvelles propositions, des souhaits émis par les participants, de l'intérêt porté pour les activités proposées, de la disponibilité des locaux communaux et des transports nécessaires.

Les « journées extraordinaires » sont des journées à thème régulièrement organisées durant les congés scolaires.

Les familles non domiciliées dans la commune et dont les enfants ne fréquentent pas les écoles de l'entité, sont invitées à utiliser les services organisés dans la commune de leur domicile.

I. Inscription et tarif

Animations vacances :

L'inscription aux Animations Vacances se fait au moyen du document d'inscription qui est mis à disposition des parents avant chaque période.

Ce document se retrouve sur le site www.ittre.be et peut être envoyé par mail (ou par courrier) sur simple demande.

Une fiche médicale et un document de reprise sont à compléter la première fois que l'enfant est accueilli. Ces fiches sont mises à jour régulièrement. Les parents, par l'inscription de leur enfant, donnent leur accord de principe sur le présent projet pédagogique et le règlement d'ordre intérieur.

Tarif : Une journée d'animation (de 10h à 16h) coûte 10€ pour le premier enfant, 8€ pour le deuxième, 6€ pour le troisième et suivants. Ce prix comprend toutes les activités : excursions, piscine, activités créatives, culinaires

Une réduction de 3€ sur ce tarif sera accordée à toute personne dont le (R.I.) - Revenu Imposable ne dépasse pas le montant du R.I.S. - Revenu d'Intégration Sociale (ou revenu équivalent). Cette réduction sera accordée sur présentation d'un document émis par le Centre Public d'Action Sociale.

Dès réception du document d'inscription, la pré-inscription de l'enfant est effectuée. Le paiement de la facture confirmera cette inscription.

L'accueil organisé à la « Maison Chabeau » avant et après les animations est payant de 7h30 à 9h30 et de 16h30 à 18h30. La participation financière se calcule selon un taux au quart d'heure (voir accueil après l'école) et les présences sont prises au moyen d'un système de « scanning ».

L'accueil entre 9h30 et 10h et entre 16h et 16h30 est gratuit.

Le montant payé pour les Animations vacances et pour le service d'accueil avant et après journée est automatiquement repris sur l'attestation de déductibilité fiscale qui est envoyée dans le courant du mois d'avril.

Info : Certaines mutuelles interviennent dans la participation financière des parents aux Animations vacances ...

Accueil simple :

Durant les semaines qui ne sont pas couvertes par des « Animations vacances », un accueil simple est organisé, sans interruption, de 7h30 à 18h30. Il est accessible moyennant inscription préalable.

Documents d'inscription : bulletin d'inscription, mis à la disposition des parents avant chaque période. Ce document se retrouve sur le site www.ittre.be et peut être envoyé par mail (ou par courrier) sur simple demande.

Les tarifs sont ceux pratiqués pour l'accueil après l'école.

Un forfait de 5h de présence sera automatiquement comptabilisé aux parents dont les enfants inscrits ne se sont pas présentés. Les désinscriptions sont tolérées jusque 5 jours ouvrables avant la date du début de la période de congé.

Journées extraordinaires

Documents d'inscription mis à la disposition des parents avant chaque période. Ce document se retrouve sur le site www.ittre.be et peut être envoyé par mail (ou par courrier) sur simple demande.

Tarif : Une journée extraordinaire (de 10h à 16h) coûte 10€. Un accueil (payant) de 7h30 à 10h et de 16h à 18h30 est organisé à la « Maison Chabeau » pour les parents qui le souhaitent.

Programme de stages

Documents d'inscription à renvoyer au service uniquement pour une inscription à l'accueil organisé avant et /ou après stage. Les inscriptions aux stages se font directement auprès de l'opérateur.

Service ATL de la Commune d'ITTRE :

www.ittre.be

serviceextrascolaire@ittre.be – Rue planchette, 2 – 1460 Ittre - Tél : 067/79.43.38 – 0472/48.10.07

Frédérique Joris (coordinatrice ATL) - f.joris@ittre.be - Sylviane Bontet – s.bontet@ittre.be